



Droit de copropriete

Par Mytientyc

Bonjour,
j'ai reçu un courrier du syndic de mon logement en location demandant de lui fixer RV chez le locataire car les voisins se plaignent de l'insalubrité du logement, QUE conseillez vous?
Merci

Par isernon

Bonjour,

je vous conseille de répondre à la demande du syndic qui n'a aucun rapport juridique avec le locataire et ne connaît que le copropriétaire bailleur.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Votre locataire doit respecter le règlement de copropriété et ne pas causer de nuisances.

Le syndic vous signale des manquements, prenez le temps de les constater et si avérés de réagir auprès du locataire.

Si vous ne faites rien, le syndic pourrait faire résilier le bail par le tribunal (action oblique).

A lire :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31522]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31522[/url]